



Creation d'une sarl suite a une snc (securite emploi des employé

Par **christire**, le **05/12/2009** à **21:07**

Bonjour,

Je suis gerant associ? d'une snc qui va devenir une sarl. Je voulais savoir si les employ?s garde leur poste au sein de la sarl ou s'ils peuvent etre licenci?? J'ai aussi une cogerante et je voulais savoir s'il etai possible de la licencier egaleement ou si l'on devait la prendre obligatoirement?

Par **fabienne034**, le **06/12/2009** à **09:43**

Bonjour,

tout dépend si la sarl continue ou pas intégralement l'activité de la snc

le changement de personne morale n'implique pas la fin des contrats

pour tout savoir sur les sociétés,

<http://www.fbis.net/STATUTS.htm>

le contrat peut être rompu par la snc, s'il ya pas de liens d'activités ou pour licenciement économique, ect.....

Pour tout savoir sur les contrats de travail:

Par **christire**, le **06/12/2009** à **09:58**

la société continue son activité cependant elle se regroupe avec 2 autres magasins afin de devenir une SARL franchisée au lieu de rester une SNC donc je voulais savoir si les contrats des employés étaient automatiquement repris par la SARL ou s'il arrivait en fin de contrat? de plus nous avons une co-gérante et nous voulons savoir de plus si elle doit être intégrée comme co-gérante ou si l'on peut s'en séparer?